



MINISTÈRE  
DE LA CULTURE

ARCHIVES  
NATIONALES

Liberté  
Égalité  
Fraternité



INSCRIPTION  
AU REGISTRE

# MÉMOIRE DU MONDE de l'UNESCO

de deux « documents »  
des Archives nationales

## INTRODUCTION GLOBALE

À la session du Conseil exécutif de l'UNESCO tenue du 2 au 17 avril 2025, deux nouveaux ensembles d'archives, dont une partie au moins est conservée aux Archives nationales françaises, ont été inscrits au Registre « Mémoire du monde » : la Paix perpétuelle entre la France et la Suisse (1516), ainsi que les archives de l'expédition d'Entrecasteaux (1791-1793).

Les deux ensembles ont été proposés par des délégations internationales comprenant la France et un autre pays. Ainsi, l'inscription de la Paix perpétuelle de Fribourg a-t-elle été portée conjointement avec la Suisse, l'expédition d'Entrecasteaux, avec l'Australie.

Les Archives nationales françaises et leurs homologues, Archives de l'État de Fribourg et Archives fédérales, Archives nationales d'Australie sont heureuses de partager avec tous cette belle nouvelle.

## QU'EST-CE QUE LE REGISTRE « MÉMOIRE DU MONDE » ?

Le Registre « Mémoire du monde » (MoW) est un programme de l'UNESCO créé en 1992. Il inscrit des éléments du patrimoine documentaire du monde entier à son Registre, biens qui ont d'abord été identifiés et qualifiés pour leur intérêt universel, afin de sensibiliser la communauté internationale à la richesse de ce patrimoine.

En mars 2025, le registre comprenait 496 inscriptions, dont 20 impliquant la France. S'agissant des Archives nationales, on y trouve la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (1789-1791), le dossier relatif à l'instauration du système métrique décimal (1790-1837) et le registre, dit registre des Bannières,

du Châtelet de Paris comprenant le texte qui impose à l'époque du roi François Ier le dépôt légal des imprimés à la Bibliothèque du roi :

<https://www.unesco.org/fr/memory-world?hub=1081>

Les objectifs du programme visent à :

- faciliter la conservation du patrimoine documentaire mondial, en particulier dans les zones touchées par des conflits et/ou des catastrophes naturelles ;
- aider à assurer un accès universel au patrimoine documentaire ;
- mieux faire prendre conscience, partout dans le monde, de l'existence et de l'intérêt du patrimoine documentaire.

Le patrimoine documentaire mondial appartient à tous, doit être entièrement préservé et protégé pour tous et, en tenant compte des coutumes et des pratiques culturelles, doit être accessible en permanence à tous sans entrave.



# 1. LE TRAITÉ DE PAIX PERPÉTUELLE DE FRIBOURG (1516), paix conclue entre François I<sup>er</sup> et les XIII cantons suisses, portant les sceaux des cantons et de leurs alliés

## Proposition soumise par la France et la Suisse

### UNE PAIX « PERPÉTUELLE »

Le traité de paix de 1516 est un document d'archives réalisé en deux exemplaires entre le royaume de France et le Corps helvétique. Il témoigne de la volonté d'établir une paix perpétuelle entre les deux nations et leurs alliés respectifs, par la pacification et la neutralisation des engagements mercenaires en une période particulièrement conflictuelle en Europe. Sa signature à Fribourg (Suisse) a façonné les relations géopolitiques dans le temps long. Il est à la base du retrait progressif des cantons suisses des champs de bataille européens et préfigure les futures chartes internationales destinées à établir une paix universelle.

Le traité est doté d'une forte charge symbolique associée à l'idée d'une paix durable, mais il est aussi un monument par son aspect matériel spectaculaire, puisqu'il porte les sceaux des différentes parties signataires, et par le fait qu'il existe en deux versions concordantes, mais produites dans deux langues différentes l'allemand pour les différentes parties du Corps helvétique, et le latin pour le roi de France.

### DANS QUELLES CIRCONSTANCES EST NÉ CE TRAITÉ ET QUE CONTIENT-IL ?

Signée le 29 novembre 1516, la « paix perpétuelle » solde les comptes entre le roi de France et les Suisses, qui se sont récemment affrontés dans le Milanais (Italie). Ce traité est le fruit de négociations entamées avant même la bataille de Marignan (13-14 septembre 1515). La paix clôt définitivement une période « extraordinaire » de l'histoire militaire et diplomatique des Confédérés, qui a vu les Suisses opérer en arbitres des puissances européennes. Elle constitue un moment clé dans l'instauration de relations privilégiées et d'échanges intenses entre la France et les Suisses, préparant le terrain à la signature du traité d'alliance défensive conclue à Lucerne le 5 mai 1521, lequel sera maintes fois renouvelé, notamment le 18 novembre 1663 en la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Durant plus de deux siècles et demi, l'union avec la France jouera un rôle de ciment entre des Confédérés très divisés, et ce n'est qu'en 1798 que la « paix perpétuelle » sera rompue par l'invasion française. En dépit de cette rupture, la paix et l'alliance avec la France demeureront longtemps encore une référence dans les relations de la Confédération avec ses voisins.

Le rédacteur des deux exemplaires du traité de paix est Jost Zimmermann, notaire et chancelier de Fribourg (1515-1525), connu pour ses compétences linguistiques (allemand, français, latin). Il a élaboré, sans doute sous la dictée ou les conseils avisés des émissaires français, cet acte qui a les traits d'une charte royale. Il n'était pas habituel pour un modeste chancelier fribourgeois de fabriquer un tel document. Il s'agit par ailleurs d'une nouvelle façon de réaliser de tels actes, le traité de paix étant, d'un point de vue matériel, le premier d'une série qui allait trouver une forme plus ou moins standardisée, mais conférant au double exemplaire du traité de paix une forme hybride apte à respecter le protocole d'une royauté associée à celle d'une confédération d'États. Alors que les traités passés entre les États européens prenaient le plus souvent la forme d'un instrument validé par les ambassadeurs mandatés par leurs puissances respectives, doublé d'autant de ratifications que de signataires, les traités franco-suisses se présentent sous la forme, tout à fait spécifique, d'un document unique, co-produit par le roi de France, les cantons et leurs alliés, puis expédié en deux exemplaires authentiques.

La charte de 1516 révèle ainsi la mise en place d'une typologie documentaire propre à ce genre d'accords (d'un point de vue de la forme et du contenu), avec un respect strict du protocole, revêtant ainsi une dimension rituelle. La destinée archivistique et le soin que l'on y a porté témoignent aussi de l'importance attribuée à l'accord passé.

**QUE SIGNIFIE LA MISE EN VALEUR  
DE CE TRAITÉ ENCORE AUJOURD'HUI ?**

Pour beaucoup, en Europe et dans le monde, il marque l'origine de la neutralité suisse et annonce les prémices du droit international, tout en faisant de la Suisse un lieu propice aux rencontres transnationales destinées à encourager le dialogue.

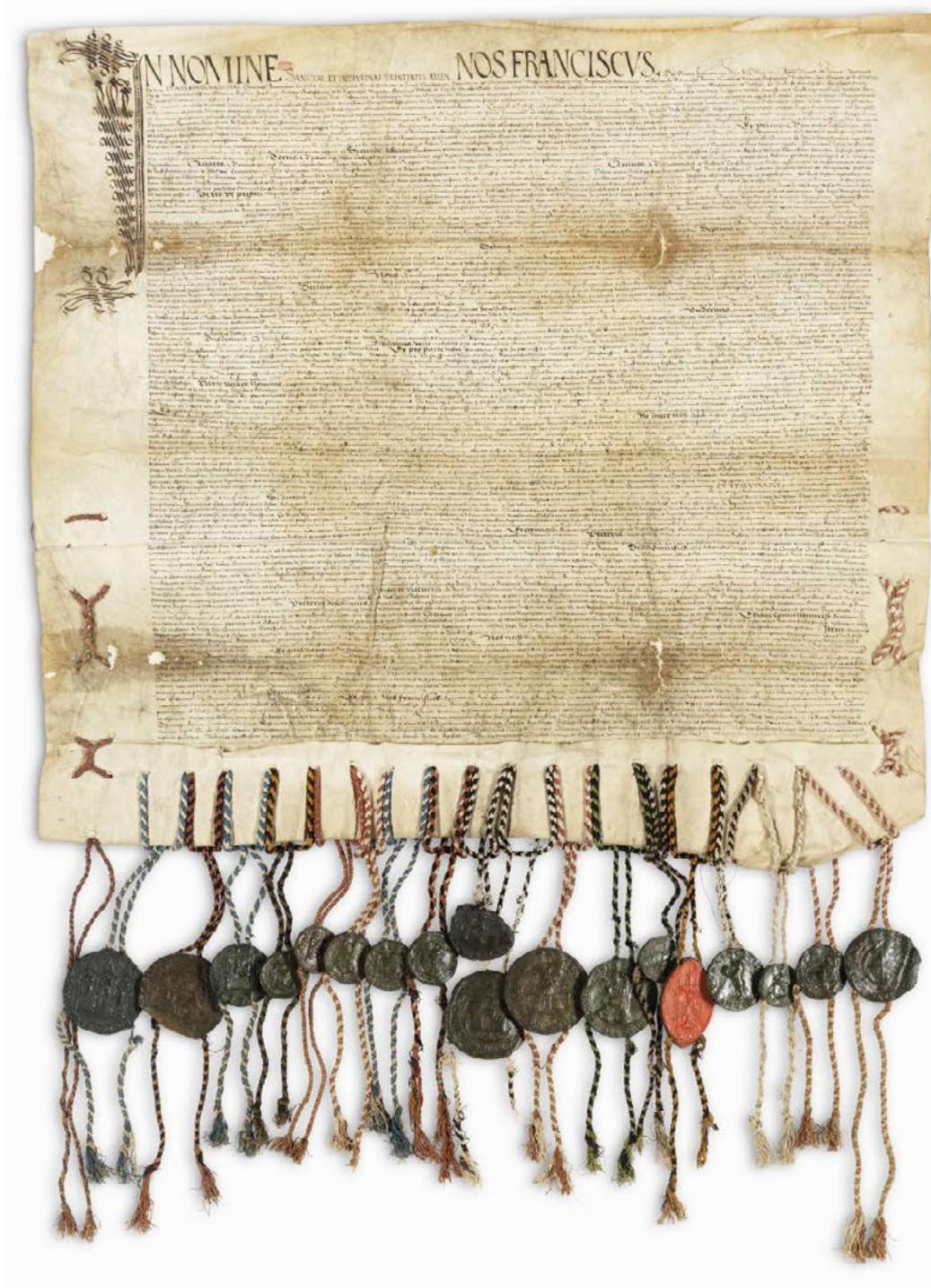
Le 500<sup>e</sup> anniversaire du traité, en 2016, avait donné lieu à deux colloques, une publication et surtout à l'édition critique des deux versions du traité.

Qui sait, peut-être les deux exemplaires du traité pourront-ils se retrouver un jour à l'exposition d'une exposition franco-suisse ?

## L'exemplaire français de la Paix perpétuelle (en latin)

Traité entre le roi François I<sup>er</sup> et les cantons suisses (1516). 18 sceaux sur lacs de soie. Traité conclu à Fribourg entre le roi François I<sup>er</sup> et les cantons suisses (1516) portant les 18 sceaux sur lacs de soie des cantons et de leurs alliés.

J//724/2 © Archives nationales de France



## Exemplaire suisse de la Paix perpétuelle (en allemand)



### RESSOURCES

Les deux versions du document sont numérisées et sont accessibles librement sur Internet :

Sur le site Internet des Archives de l'État de Fribourg (salle virtuelle « friXplore »), les deux exemplaires, suisse et français, sont accessibles via un onglet dédié : ils sont proposés sous forme de reproduction photographique en haute résolution, ainsi que sous forme d'éditions scientifiques richement annotées : <https://archives.fr.ch/editorial/page/75a0f9b5-7165-4615-9e71-96fa91077d91>.

L'exemplaire suisse est également présent dans l'inventaire en ligne (plan d'archivage) :

<https://archives.fr.ch/ark:/58143/14msbf7ptvd9>

Sur le site Internet des Archives nationales, l'exemplaire français est accessible :

[https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/UD/Fran\\_IR\\_060739/c-5u0prqm9f-pfttf7s5pin2](https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/UD/Fran_IR_060739/c-5u0prqm9f-pfttf7s5pin2)

## 2. LES ARCHIVES DE L'EXPÉDITION D'ENTRECASTEAUX (Archives nationales, France) entrent au registre « Mémoire du monde » (MoW) de l'UNESCO

### Proposition soumise par la France et l'Australie

Les archives de l'expédition d'Entrecasteaux viennent d'être inscrites au registre « Mémoire du monde » de l'UNESCO. Les institutions patrimoniales qui, en France et en Australie, détiennent des documents ou des objets provenant de cette expédition – Archives nationales de France, Bibliothèque nationale d'Australie, Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, Muséum national d'histoire naturelle – s'étaient associées en novembre 2023 avec les Archives nationales d'Australie pour présenter la candidature de cet ensemble unique.

#### QU'EST-CE QUE L'EXPÉDITION D'ENTRECASTEAUX ?

Le 28 septembre 1791, deux vaisseaux, l'Espérance et La Recherche, partent de Brest pour un voyage d'exploration autour du monde. Placée sous le commandement du contre-amiral Bruny d'Entrecasteaux, l'expédition a une double mission, humanitaire et scientifique : elle doit parcourir l'océan Pacifique à la recherche d'éventuels survivants de l'expédition de La Pérouse, disparue trois ans plus tôt ; elle doit également effectuer des observations géographiques et ethnographiques sur les régions traversées. Au cours des deux années qui suivent, l'expédition stationne successivement à Ténérife (Canaries), au Cap (actuelle Afrique du Sud), en Tasmanie, aux îles de l'Amirauté, à Amboine ou Ambon (Moluques, actuelle Indonésie), en Australie, de nouveau en Tasmanie, en Nouvelle-Zélande, aux îles Tonga, en Nouvelle-Calédonie, aux îles Salomon, en Nouvelle-Guinée, aux Moluques à nouveau et enfin à Java (octobre 1793). Officiers et savants membres de l'expédition effectuent de nombreuses observations astronomiques, géographiques, hydrographiques, botaniques et ethnographiques concernant les îles et territoires qu'ils abordent ou au large desquels ils croisent.

Le moment le plus singulier du voyage est l'établissement d'un des premiers contacts entre Européens et Aborigènes tasmaniens en avril-mai 1792 et en janvier-février 1793 – exemple unique de rencontre pacifique entre deux peuples qui se découvrent mutuellement.

D'Entrecasteaux meurt du scorbut le 27 juillet 1793. L'expédition, décimée par les maladies, achève son parcours aux Indes néerlandaises.

#### QUEL SORT POUR LES ARCHIVES CRÉÉES LORS DE L'EXPÉDITION ?

C'est alors que ses archives – près de 30 000 pages, comprenant des correspondances, des journaux de bord, des dessins, des plans, des cartes et des relevés des côtes –, sont saisies par les Hollandais en raison de l'état de guerre existant alors entre la France et les Pays-Bas.

En 1795, le bâtiment hollandais qui transporte les documents en Europe est arraisonné par la marine britannique, qui s'empare des dossiers. Arrivées en Angleterre, les archives de l'expédition sont mises à la disposition de l'Amirauté, qui fait copier les cartes réalisées pendant le voyage. Remise à la France après le traité d'Amiens (1802), la partie papier du fonds est versée dans sa majorité aux Archives nationales par le Service hydrographique de la Marine en 1922. D'autres institutions ont également reçu des documents ou des objets issus du périple de D'Entrecasteaux : les herbiers collectés durant le voyage et les instructions préalables au voyage sont ainsi conservés au Muséum national d'histoire naturelle et un ensemble de dessins originaux au Musée du Quai Branly-Jacques Chirac. De son côté, la Bibliothèque nationale d'Australie a acquis des correspondances de membres de l'expédition.

## UN PROJET SOUS LE SIGNE DU PARTAGE

En partenariat avec les Archives nationales d'Australie, les Archives nationales de France ont numérisé et mis en ligne l'ensemble du fonds qu'elles conservent (58 cartons et registres, comprenant des correspondances, des journaux de bord, des dessins, des plans, des cartes et des relevés des côtes, 249 cartes et relevés côtiers conservés séparément, soit 27 000 pages environ). La totalité du programme de numérisation a été remise sous clé USB aux Archives nationales d'Australie et aux représentants des Peuples Premiers lors de la visite officielle de la ministre française des Affaires étrangères en Australie en décembre 2023.

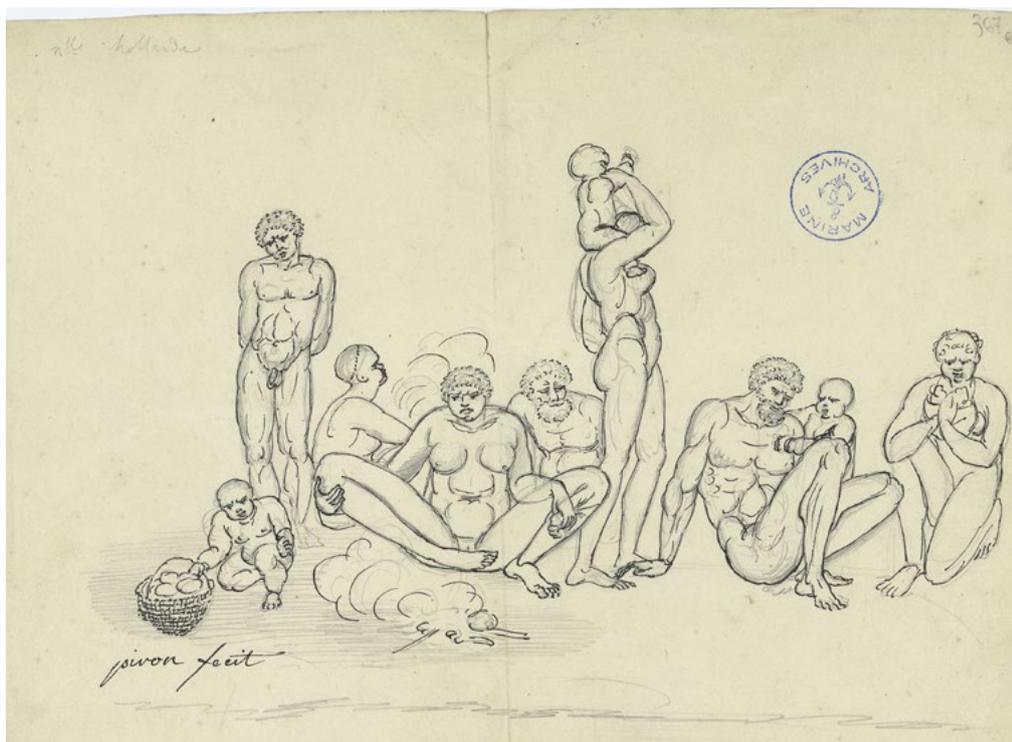
En 2024, un partenariat avec les Archives nationales d'Australie a permis de transcrire les documents d'archives manuscrits relatifs aux contacts entre Tasmaniens et Européens (280 pages environ).

Le corpus ainsi obtenu va être traduit en anglais pour être accessibles aux locuteurs francophones et anglophones.

Car ce patrimoine demande aujourd'hui à être partagé. Source pour des peuples alors sans écriture, il doit être actualisé et réinterprété. Dans le cadre des études postcoloniales, le retour aux documents d'archives permet des interprétations croisées autour de la symétrie de la rencontre, et non pas seulement de l'asymétrie de la colonisation.

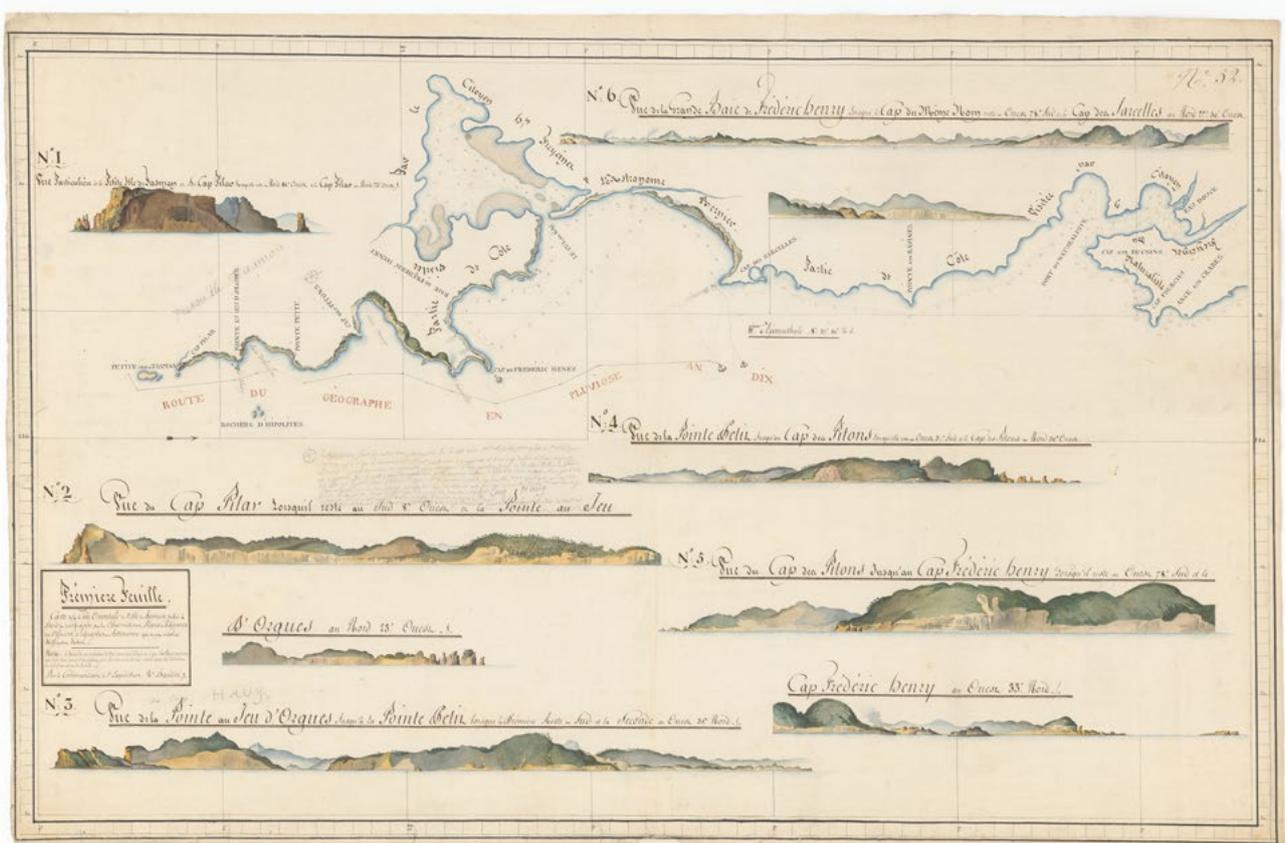
## UN PROJET PERMETTANT D'OUVRIR DE NOUVELLES LECTURES HISTORIOGRAPHIQUES DES SOURCES PARTAGÉES

Les archives de l'expédition de d'Entrecasteaux offrent aussi un exemple saisissant de l'influence des idéaux des Lumières sur les méthodes et les pratiques des marins et des scientifiques du XVIII<sup>e</sup> siècle : elle est ainsi lancée à l'instigation de la Société d'histoire naturelle de Paris, dont certains des membres sont les futurs professeurs du Muséum national d'Histoire naturelle à sa création en 1793. Les nombreux journaux de bord conservés, rédigés par des hommes d'origines et de conditions sociales diverses, constituent aussi une précieuse documentation d'histoire des mentalités. Ces archives représentent enfin un témoignage méconnu sur l'histoire de la Révolution française. Elles sont révélatrices de la continuité de l'Etat, au-delà de la rupture de 1789, de l'instauration de nouveaux pouvoirs scientifiques et du renouveau de la phraséologie politique. L'expédition a commencé au début de la Révolution et ses membres ont pris des options politiques contrastées, qui se sont raidies après la chute de la monarchie. Les journaux des uns et des autres permettent de suivre l'évolution d'opinions d'hommes de tous milieux : officiers nobles (d'Entrecasteaux, d'Auribeau, Huon de Kermadec, etc.), officiers roturiers (Jurien de La Gravière), savants (Beautemps-Beaupré, Ventenat), pilotes (Le Danseur), matelots (Ladroux, Jouano).



En 1793, Jean-Hubert Piron dessine la population autochtone dans son quotidien. Ici, un dessin à la mine de plomb et encre de Chine (MAR/5JJ/4) représentant des Aborigènes de Tasmanie au cours de leur repas. Ce type de scène se trouve à plusieurs reprises commenté dans les documents.

© Archives nationales de France



Vues de la baie de Frederik Henry, en Tasmanie, provenant du voyage de Baudin en Australie, qui suivit d'une dizaine d'années celui de d'Entrecasteaux, MAP/6JJ/4.  
© Archives nationales de France

## RESSOURCES :

Pour voir l'inventaire des documents et les archives numérisées sur la Salle de lecture virtuelle des Archives nationales (France) :  
[https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/Fran\\_IR\\_054071](https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/Fran_IR_054071)

#### CONTACT PRESSE

 communication.archives-nationales @culture.gouv.fr  
01 75 47 23 36

---

Retrouvez le communiqué de presse en ligne :  
[www.archives-nationales.culture.gouv.fr/web/guest/presse](http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/web/guest/presse)

---

## À propos des Archives nationales

Les Archives nationales, établissement du ministère de la Culture, sont le plus grand centre d'archives d'Europe. Mémoire de la France, elles conservent et communiquent aux publics les archives de l'État depuis le Moyen Âge, celles des notaires parisiens et des archives privées d'intérêt national. Elles contribuent à la connaissance de l'histoire et au partage des valeurs citoyennes auprès du grand public, en particulier des plus jeunes, par leurs expositions, publications et autres activités de médiation.



[www.archives-nationales.culture.gouv.fr](http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr)